



CARTE D'IDENTITÉ

L'évaluation de retour

Le premier rapport d'évaluation de l'université de Caen, en 1991, avait mis l'accent sur les difficultés rencontrées par cette université ancienne pour affirmer son autonomie face à la naissance d'autres universités relativement proches - sans parler de l'attractivité déployée par les universités parisiennes -, dans un contexte marqué par la forte augmentation des effectifs étudiants, en particulier en premier cycle.

En 1998, le CNE a procédé à une seconde évaluation - sélective dans le choix des champs d'expertise - menée dans le cadre de l'évaluation des établissements du site de Haute et Basse-Normandie. Ses observations se concentrent sur les problèmes de gouvernement, de gestion et de valorisation de la recherche, sur certaines composantes de l'université, ainsi que sur deux thèmes transversaux : la professionnalisation dans le domaine des sciences humaines et l'enseignement des langues pour les non-spécialistes.

Quelques chiffres

En 1996-1997, année de référence pour les données chiffrées de l'évaluation, l'université de Caen comptait :

- 27 396 étudiants, soit une évolution de +32 % en 6 ans ;

- 1 134 emplois d'enseignants, soit une évolution de +39,4 % en 6 ans ;
- 654 emplois d'IATOS, soit une évolution de +21,3 % en 6 ans.

L'état des lieux

Des changements sont apparus depuis la précédente évaluation. Le nombre de formations délivrées a augmenté :

- au niveau bac + 2 avec le développement des départements d'IUT (7 en 1991, 16 en 1997) ;
- au niveau bac + 4 avec la création de MST et de 2 IUP (Banque-Assurance et Agro-alimentaire) ;
- au niveau bac + 5 avec la création de nombreux DESS et d'une école d'ingénieurs à Cherbourg.

Cette évolution a nécessité la mise en œuvre d'une politique de développement immobilier : entre 1990 et 1997, les surfaces bâties ont augmenté de 93 %. Cette opération d'envergure a entraîné la multiplication des sites et des campus (actuellement au nombre de 12), ce qui complique singulièrement la gestion de l'ensemble.

L'université de Caen a atteint une taille critique après une croissance rapide qui n'a pas toujours été accompagnée de moyens suffisants. Si des tensions autour de la question d'une éventuelle scission ont existé dans certaines composantes souvent en mal de locaux, l'atmosphère générale est maintenant à l'apaisement. L'évaluation menée par le CNE a montré que la cohésion et la stabilité de l'établissement seront plus que jamais nécessaires pour affronter les difficultés de l'avenir.

DES CHANGEMENTS ADMINISTRATIFS

Des services regroupés

L'université a entrepris une réorganisation de ses services centraux dans le sens d'une meilleure efficacité.

Dans cette même optique, l'université a mis en place 15 services communs et modernisé ses services d'intérêt général. Ainsi, même si le grand nombre de sites continue de poser des problèmes de gestion, le Service commun de la documentation fonctionne de

manière très satisfaisante. Tel n'est pas le cas du Service universitaire de formation continue et d'éducation permanente (SUFOCEP) qui n'a pas bénéficié de la coopération de toutes les composantes : pour sa double mission de coordonnateur et d'organisateur de formations, il ne dispose pas des moyens en ingénierie de formation et en capacité de propositions. Il est urgent que l'université définisse une politique globale pour la formation continue et se donne les moyens de cette politique.

Un souci de gestion

L'administration s'est profondément modernisée en termes de moyens de gestion. Malgré les contraintes de taille et de dispersion qui pèsent sur l'établissement, cela a permis, aussi bien en matière financière qu'en matière de scolarité, de préciser la délimitation des compétences entre niveau central et composantes.

Le centre de gestion informatisée, qui regroupe un service pour la recherche et un service pour l'information pédagogique, a également la responsabilité des sites délocalisés. L'investissement dont il a fait l'objet a prouvé son efficacité.

La valorisation de la recherche est caractérisée par un centre fort, coexistant avec de nombreuses structures spécialisées qui assurent une souplesse de fonctionnement et une grande ouverture sur le monde économique.

Des limites

Pour de nombreuses UFR se posent des problèmes de locaux (Sciences de l'homme, Langues vivantes, Histoire, Médecine), auxquels s'ajoutent des problèmes de sous-encadrement administratif (Droit et Sciences politiques, Sciences de la terre et Aménagement régional, Pharmacie). Le cas le plus préoccupant est celui de l'UFR STAPS qui cumule les difficultés : exiguïté des locaux, accroissement excessif des effectifs d'étudiants en 1ère année, sur-représentation des enseignants du second degré... Quant à l'UFR de Sciences, elle est la composante la plus concernée par la restructuration géographique de l'université : ayant normalisé ses relations avec l'ISMRA, elle souhaiterait un regroupement de toutes les sciences exactes sur un même site.

Les IUT, dans leur majorité, semblent bien intégrés dans l'université. A Cherbourg, l'antenne créée en 1993 souffre d'une pénurie sévère de personnels IATOS, mais

constitue un ensemble bien maîtrisé qui souhaite se développer davantage sans que s'exprime aucune volonté de voir se créer une université de plein exercice.

BILAN DE QUELQUES COMPOSANTES

Une entité hétérogène

L'ensemble Lettres-Langues-Sciences humaines regroupe l'effectif le plus important de l'université (38,2%). Il est structuré en 5 UFR qui vivent en bonne intelligence. Mais la lourdeur de cette organisation entraîne des risques de conflits. Ainsi, deux UFR posent des problèmes de structure :

- les géologues souhaiteraient être intégrés dans l'UFR des Sciences, ce qui entraînerait un isolement des géographes ;
- l'UFR des Sciences de la vie et du comportement et l'Institut de biochimie et de biologie appliquée (IBBA) souhaiteraient opérer un regroupement ; cela entraînerait un isolement de la Psychologie qui pourrait s'associer à la Sociologie.

Trois difficultés doivent faire l'objet d'une attention prioritaire :

- la gestion administrative est de plus en plus exigeante : son cadre d'exercice mériterait d'être clarifié ;
- l'université de Caen dispose de remarquables outils d'information et d'orientation, mais ne les utilise pas assez systématiquement ;
- la formation pédagogique, inscrite dans une logique d'obtention des concours spécialisés, ne favorise pas les parcours transversaux ou mixtes : la formation par la recherche doit être améliorée afin de permettre le développement de projets orientés vers la professionnalisation.

Une impression de stabilité

Avec le cinquième des étudiants de l'université de Caen, 4 composantes et un IUP, l'ensemble du Droit et des Sciences économiques allie tradition et innovation.

L'UFR de Droit et des Sciences politiques, solide et efficace, a mis en place avec succès une structure de tutorat ainsi que la réforme des premiers cycles Droit et AES, mais la maîtrise de Droit accuse un déséquilibre important en faveur du Droit privé, ce qui aura des réper-

cussions sur le troisième cycle. Six DU fonctionnent, dont trois récemment créés ; les deux DEA de Droit privé et de Droit public subsistent. Le nombre de thèses soutenues augmente. Outre l'exiguïté des locaux, l'UFR souffre d'un sous-encadrement administratif. L'enseignement des langues et de l'informatique se révèle très insuffisant.

L'UFR des Sciences économiques et de gestion, dont le fonctionnement est de qualité, connaît une baisse de ses effectifs étudiants, surtout au niveau de la licence, par suite de l'attraction des universités parisiennes. L'UFR dispose de deux centres de recherche performants et un rapprochement, au sein de l'école doctorale, avec l'IAE Caen-Basse-Normandie, aurait des effets bénéfiques. Enfin, les bonnes relations avec l'IUP Banque-Assurance bénéficient mutuellement à ces deux entités.

L'Institut d'administration des entreprises, créé dès 1956 et situé sur un autre campus, fonctionne d'une manière plus autonome, tant par son implantation et son budget que par ses modalités d'action. L'IAE possède de nombreux atouts : dynamisme, liens avec les entreprises, locaux fonctionnels, croissance des effectifs.

DES LACUNES À COMBLER

La professionnalisation en Sciences humaines

L'"évaporation" des effectifs étudiants au cours des différents cycles pour l'ensemble Lettres-Langues-Sciences humaines est significative : elle conduit à s'interroger sur la professionnalisation future des étudiants qui ne se destinent ni aux concours d'enseignement, ni à la recherche. Cet ensemble manque de volontarisme en la matière, exploitant insuffisamment les atouts dont dispose l'université, comme le pôle insertion-information-liaison-entreprises qui rassemble en un même lieu le SUIO, l'Observatoire régional des formations supérieures (ORFS), un bureau de stages et la cellule de valorisation, ainsi qu'une antenne de liaison avec les entreprises responsables de la région. Par ailleurs, l'ensemble Lettres-Langues-Sciences humaines devrait davantage mettre à profit cet outil de premier ordre qu'est la

Maison de la recherche en sciences humaines (MRSH) où s'élaborent des programmes pluridisciplinaires à vocation professionnalisante.

L'enseignement des langues aux non-spécialistes

S'agissant de cet enseignement, il est malaisé de dégager une cohérence réelle à l'échelle de l'établissement. Cet enseignement révèle des situations très diverses : tantôt il est comptabilisé comme option, tantôt il entre dans un tronc commun. On constate un manque de concertation pédagogique, en particulier dans le passage entre les différents cycles. Le recrutement du personnel enseignant est disparate, les équipes souvent dénuées d'encadrement pédagogique. Le système de gestion des heures d'enseignement est peu satisfaisant. Enfin, l'éparpillement des laboratoires de langues constitue une difficulté qui s'ajoute à des problèmes concernant la politique d'acquisition, de gestion et de maintenance du matériel audiovisuel. Faire face à la nécessité a longterm tenu lieu de réelle stratégie. On regrette l'absence d'une ligne directrice structurant un véritable projet pédagogique, condition nécessaire pour obtenir du Ministère et des collectivités locales les moyens, humains et techniques, nécessaires.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qu'a pu formuler le CNE concernent essentiellement :

Le gouvernement

Au-delà de la restructuration des services centraux de l'université, une redistribution des attributions entre composantes et administration centrale s'impose. Il serait souhaitable que soient organisées des réunions plus régulières entre les directeurs des différentes composantes et que soit clairement définie une politique globale de formation continue.

L'information

Il serait utile, dans un établissement aussi grand et aussi peuplé, de mettre en place un système général

d'information simple et clair. Il y aurait à gagner de concevoir un système dont l'objectif serait de faire naître une forte idée d'appartenance à l'université.

L'enseignement des langues aux non-spécialistes

Il serait opportun de reconsidérer le rôle du laboratoire de langues qui, par la diversité des outils qu'il propose, pourrait répondre à une demande en langues extrêmement différenciée. Il pourrait évoluer vers un Centre de langues dont les conditions de fonctionnement restent à préciser.

L'ensemble Lettres-Langues-Sciences de l'homme

La gestion administrative s'avère de plus en plus exigeante, ce qui entraîne des sollicitations qui seraient mieux acceptées de la part des responsables si les règles du jeu étaient bien définies.

Il est nécessaire de procéder à l'appropriation par les étudiants des remarquables outils d'information et d'orientation mis à disposition de l'université pour mieux les servir.

Il faut veiller à l'intégration plus systématique de la formation par la recherche afin de mener les étudiants qui le souhaitent vers d'autres horizons que les seules

carrières de l'enseignement. Le problème de la professionnalisation ne préoccupe pas suffisamment les responsables de l'université, ni même les enseignants. Dans cette optique, le CNE recommande une meilleure utilisation de la Maison de la recherche en sciences humaines.

L'ensemble du Droit et des Sciences économiques

Il est nécessaire d'envisager un net accroissement des surfaces à la disposition de l'UFR de Droit et des Sciences politiques pour développer l'enseignement des langues et la pratique de l'informatique. Une attention particulière doit être portée au renouvellement de l'habilitation du DEA de Droit public.

Il serait souhaitable d'envisager un rapprochement plus net de l'Institut d'administration des entreprises avec les économistes, susceptible de favoriser, grâce à l'existence de l'école doctorale Economie-Gestion-Normandie, une adéquation plus satisfaisante de la recherche dans les deux régions normandes.

La réponse de la Présidente de l'université de Caen figure dans le rapport d'évaluation du CNE en page 125

Ce rapport d'évaluation est consultable sur le site Internet du CNE : <http://www-cne.mesr.fr>

Pour les données chiffrées et leur actualisation, se reporter au site Internet de l'université de Caen : <http://www.univ-caen.fr>

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier / Rédaction : Olivier Chazaud
Conception graphique : Marie-Noëlle Soudit / Edition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession - 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-55-55-62-49
Télécopie : (33) 01-55-55-63-94